

FOIRE AUX LIVRES 15 août 2021

L'association «SHCB»
Présidente D. Mouton, secrétaire D. Knobloch
organise une
Foire aux livres et aux cartes postales
Salle des sports près du collège, rue André Gibault
de 9h à 18h

Réservation de l'exposant

NOM Prénom :

Adresse complète

Numéro de téléphone (souhaité).....

Je soussigné

**demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant
pour la journée du 15 août 2021 organisée par l'association « SHCB »**

Je me conformerai au règlement de la salle (ci-joint, que je rendrai signé le jour même) et à l'organisation en ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture, le prix à régler, le soin apporté à la propreté de l'emplacement et au matériel prêté.

Je suis un particulier, je déclare ne pas vendre du matériel acheté pour la circonstance

Je suis un professionnel
N° d'identification.....
Délivré par le Préfet de

Profession :
Je renvoie avec ma réservation (au plus au 1^{er} juillet), le paiement de la
moitié de mon emplacement de..... ..mètres (préciser le nombre de mètres) –
prix 2 € le mètre

Soit 2 € x (nombre total de mètres)= € /Payé :

Reste dû :

Chèque à l'ordre de « SHCB »

Adressé à M. Mouton 2 rue des clouzeaux
89210 Briennon-sur-Armançon

Attention prêt de quelques tables possible pour un maximum de 4 m
réservation indispensable :

Je souhaite ...2 m ou 4 m de tables.

Si vous réservez un emplacement plus grand, vous pourrez ajouter vos tables

Fait àle

2021

Règlement en page 2

Brienon-sur-Armançon

Règlement de la foire aux livres et aux cartes postales

1/ Cette journée est organisée par la S.H.C.B. Elle aura lieu à la salle des sports de la ville de **9h à 18 h**

L'accueil des exposants débute à **7 h 30 le 15 août**

2/ Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription.

Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés :

la feuille d'inscription ci-jointe devra être rendue complétée.

3/ Dès leur arrivée les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. (En extérieur, le véhicule ne sera pas laissé sur l'emplacement – sauf dérogation)- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ; seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

4/ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc : prohibés.) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

5/ **Les places non occupées à 8h 30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. En cas d'annulation, merci d'aviser au **06 80 14 90 89** si possible dans la semaine précédant le 15 août ; en cas contraire, les sommes versées resteraient acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

6/ Vous vous engagez à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

7/ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Signature de l'exposant

La salle des sports est à côté du collège, rue André Gibault, angle route de Bussy-en-Othe
Venant d'Auxerre, longer le canal, tourner au dernier carrefour
venant de Migennes 1^{er} carrefour → collège
→ rue Gustave Varenne, continuer rue A Gibault
Fléchage prévu
Ne pas hésiter à téléphoner pour un guidage.
Contact :0680149089